

Habilitation Électrique BS, chargé d'intervention élémentaire en basse tension sur installation

Formation initiale habilitation électrique BS

DURÉE – DATES

20/21 novembre 2025

2 jours environ (14 heures).

Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes.

POUR QUI ?

Tout public

Accessibilité aux personnes handicapées

MODALITÉ DE LA FORMATION

Présentiel

DIPLÔME VISÉ

Attestation de formation.

Evaluation théorique et pratique sanctionnée par un « avis après formation ».

PRIX NET DE TAXE EN EUROS

480 €

Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires.

RNCP / RS

Code de la fiche: RS1633 / état inactif

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1633/>

RÉSULTATS

Dernières données : 2022

100 % de stagiaires satisfaits

86 % de réussite

Validation partielle

Non

Lien avec d'autres certifications

Aucune correspondance

Métiers visés

Plombier ; Peintre ; gardien d'immeuble ; chauffagiste...

Formation à partir de 2 personnes

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable. C'est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées. La NFC 18-510 préconise un recyclage tous les 3 ans.

VOTRE FORMATION

PRÉREQUIS

La personne doit posséder les compétences nécessaires pour exécuter les tâches (opérations d'ordre électrique) qui lui sont confiées, particulièrement les tâches de remplacement et de raccordement. Les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

OBJECTIFS

Identifier les risques électriques sur une installation électrique (armoire, local ou en champ libre) ;

Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique ;

Avoir un comportement adapté à la situation ;

Rendre compte de l'opération réalisée auprès de l'employeur ;

Réaliser une analyse préalable à l'opération (intervention) ;

Réaliser une intervention basse tension élémentaire (mise hors tension + VAT) et

réarmement d'un dispositif de protection ;

Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle.

Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400V et 32 A courant alternatif).

Type d'opérations :

- Remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants...
- Remplacement de fusibles BT, réarmement de protections

PROGRAMME DE FORMATION

Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.

Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures.

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Identifier les limites et les zones d'environnement.

Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.

Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.

Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.

Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation).

Effectuer la vérification d'absence de tension

Réaliser une remise sous tension

Délimiter et signaler la zone d'intervention BT

Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention

Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail

Epreuve théorique :

Les dangers de l'électricité ; Les appareillages électriques ; les distances et les zones d'environnement ; Les procédures d'intervention.

Epreuve pratique :

Effectuer le remplacement d'un fusible ; Effectuer le remplacement d'une lampe ou d'un accessoire d'un appareil d'éclairage ; Effectuer une intervention BT de remplacement d'un socle de prise de courant ou d'interrupteur ; Assurer le raccordement électrique d'un matériel sur un circuit en attente protégé et mis hors tension ; Effectuer le réarmement d'un dispositif de protection